

COP21 EUROPEAN FORUM

Conférence COP21

Initiatives locales et lutte contre le changement climatique



Plénière

organisée par l'ARENE Île-de-France
et la FEDARENE

en partenariat avec le Comité européen des Régions
et Île-de-France Europe

2 décembre 2015
Paris, France



Ils sont intervenus lors de la conférence COP21 :

- Marc Lipinski, président de l'ARENE Île-de-France
- Julije Domac, président de la FEDARENE
- Pierre Cuypers, président de la commission Agriculture, Environnement et Ruralité du CESER Île-de-France (Conseil économique, social et environnemental régional)
- Jennifer Leblond, Consultante OuiShare et Community Manager de POC21
- Andrew Cooper, membre de la commission environnement du Comité européen des Régions, district de Kirklees
- Pirita Lindholm, directrice du bureau bruxellois de Climate Alliance
- Ernest Dione, coordonnateur du programme sénégalais PNEEB/TYPHA, ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal
- Raphaël Claustre, délégué général du CLER, réseau pour la transition énergétique
- Mercè Rius, directrice générale de l'ICAEN, Institut catalan de l'énergie
- Michaël Geissler, secrétaire général de la FEDARENE.

Rédaction : Laurent Hutinet, transcription et Marie-Laure Falque Masset, ARENE Île-de-France

Coordination éditoriale : Pascale Céron, Elise Faure et Marie-Laure Falque Masset, ARENE Île-de-France

Crédits photos : ARENE Île-de-France / C. Bertolin

Design graphique : Yashu.fr

Mars 2015

2, 3 et 4 décembre 2015 à Paris



La rencontre est animée par Alex Puissant, journaliste

Session

d'ouverture

ARENE ÎLE-DE-FRANCE – COP21 EU FORUM – 2 DÉCEMBRE 2015

Le mot de bienvenue

Marc Lipinski, président de l'ARENE Île-de-France :

«Au nom de l'ARENE Île-de-France et de la FEDARENE, j'ai le plaisir d'ouvrir cette conférence Initiatives locales et lutte contre le changement climatique. Je remercie le comité européen des régions et Île-de-France Europe, nos partenaires pour l'organisation de cet évènement.

Ce moment est particulier, puisque la COP21 s'est ouverte il y a quelques jours au Bourget, mais aussi parce que l'actualité récente a bousculé les consciences après les événements survenus à Paris le 13 novembre 2015. Nous sommes d'autant plus heureux que l'ensemble de l'Europe soit aujourd'hui à nos côtés, dans un pays et une ville meurtris. Pour mémoire, la devise de Paris est «fluctuat nec mergitur»: elle flotte sans jamais couler, ce qui peut être aujourd'hui partagé par tous.

Du local à l'international, les questions climatiques, elles aussi, sont partagées par tous, même si certaines régions du monde sont plus exposées que d'autres. Les questions climatiques et géopolitiques sont et seront de plus en plus liées. C'est donc dans la perspective du lien entre le local et le global que s'ouvre notre temps d'échange, dans un climat de liberté, de solidarité et de fraternité. »

Allocutions d'ouverture

Julije Domac, président de la FEDARENE :

«Aujourd'hui, plus que jamais, notre monde est en mutation. Nous n'aurons pas de nouvelle chance. Il est temps d'agir. En 1990, six régions européennes ont décidé d'unir leurs voix pour dire à l'Europe que les énergies renouvelables étaient des investissements sources d'avenir, et que la protection de l'environnement était entre nos mains: la FEDARENE était née, et est désormais l'un des plus importants réseaux européens pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. L'année 1990 est significative, car elle aussi l'année de référence du protocole de Kyoto. Depuis, la situation a beaucoup changé. Notre société a toujours besoin de beaucoup d'énergie, et l'Union européenne est toujours dépendante des énergies qu'elle importe – environ 50 % de sa consommation énergétique, ce qui coûte plus d'un milliard d'euros par jour. Il faut encore agir avec force pour lutter contre le changement climatique. Dans la vision de la FEDARENE, les régions jouent un rôle de prise d'initiatives et de multiplicateur pour relever le défi en matière de climat et d'énergies renouvelables. C'est une réalité: dans toute l'Europe, les régions ont créé de nouveaux systèmes de production et de consommation qui

ne dépendent pas des énergies fossiles. Cette rencontre présentera de nombreux exemples de projets d'énergies renouvelables.

Les énergies renouvelables engendrent des bénéfices pour tous et créent des emplois locaux et des opportunités économiques au niveau

Julije Domac, président de la FEDARENE



régional, et préservent le climat. Contrairement aux énergies fossiles, les énergies renouvelables s'appuient sur des ressources locales et ne permettent pas de réaliser des profits élevés et concentrés. Avec les villes et les collectivités locales, les agences régionales de l'énergie et de l'environnement ont vocation à soutenir et à déployer les politiques énergétiques locales.

La FEDARENE considère que ces acteurs ont joué un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Un avenir énergétique durable est possible dans l'Europe en laquelle nous croyons. C'est pourquoi, jour après jour, les agences membres de la FEDARENE conçoivent, maintiennent et développent un réel projet d'énergies renouvelables à tous les niveaux. Cette rencontre s'inscrit dans la volonté de pérenniser les politiques énergétiques durables, en travaillant main dans la main avec nos partenaires: institutions européennes, gouvernements nationaux, régions. C'est pour défendre ce message que nous avons réuni cette conférence en parallèle de la COP21. »

Pierre Cuypers, président de la commission Agriculture, Environnement et Ruralité du CESER Île-de-France: « *Comment les initiatives locales peuvent-elles contribuer à lutter contre le changement climatique ?* C'est l'une des questions cruciales sur lesquelles travaille le CESER, deuxième instance régionale après le Conseil régional, et qui rassemble

les acteurs de la société civile. Le CESER Île-de-France n'a pas attendu la COP21 pour s'intéresser au changement climatique, aux énergies renouvelables et à l'environnement. Depuis 15 ans, 26 rapports et avis ont été adoptés sur des multiples problématiques comme la méthanisation, l'artificialisation des sols, le report modal, l'encouragement des filières biosourcées, la précarité énergétique, l'économie circulaire, etc. Pour ce faire, une gouvernance adaptée a été mise en place afin d'intervenir de façon claire, réactive et transversale. Le pilotage est assuré par la commission agriculture, environnement et ruralité, qui fédère les

Pierre Cuypers



commissions de la société civile chargées sur le plan régional du climat à travers le SRCAE (schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie). La réactivité a été assurée par la création d'une commission ad hoc spécialisée sur l'énergie créée lors du débat national sur la transition énergétique, qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail dédié dans le cadre de la mission de préfiguration du Grand Paris. La transversalité des travaux repose sur l'implication des autres commissions chargées du transport, de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'habitat, du tourisme, de la culture et de la prospective.

Au-delà de son rôle d'accompagnement des politiques régionales, qui prend la forme de l'émission d'avis et de préconisations sur saisine du Conseil régional ou du Préfet de Région, le CESER a joué un double rôle en termes d'énergie. Tout d'abord, il informe l'ensemble de la société civile représentée en son sein des enjeux et des politiques régionales. Il joue aussi un rôle de soutien et d'alerte de l'assemblée régionale, par exemple à travers son soutien à l'élargissement du tarif social de solidarité aux usagers des réseaux de chaleur. Le CESER a aussi souligné

que le schéma de développement économique de la Région n'intégrait pas assez les projections sur l'évolution des prix de l'énergie et sur les limitations de l'accès aux ressources naturelles.

Les rapports et avis du CESER Île-de-France permettent d'aborder les questions énergétiques de façon globale et transversale. Ceci a notamment facilité la mise en place de la SEM Énergies POSIT'IF dédiée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, en partant du constat que le bâtiment représente 65 % de la consommation en Île-de-France et qu'il était possible de réaliser 40 % d'économie sur la consommation de ce secteur.

Au-delà de son travail d'information, de sensibilisation et de soutien, le CESER intervient aussi publiquement au quotidien dans des colloques et séminaires, et propose des notes de synthèse. Il sera aussi représenté à de multiples reprises lors de la COP21, où il participe au village de la société civile. En octobre 2015, le CESER a participé à l'élaboration du colloque européen « Est-ce que la conférence climat tiendra ses promesses? », Lors duquel le CESE français et ses homologues européens présents ont adopté une déclaration selon laquelle *« s'il revient aux responsables politiques de mettre en place le cadre approprié, c'est l'ensemble de la société civile qui sera chargée de sa mise en œuvre et de son suivi. Il est donc primordial de l'impliquer dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques dédiées. Ces décisions doivent par conséquent faire l'objet d'un large consensus dans la société et bénéficier du soutien des entreprises agricoles, industrielles et de services, des organisations syndicales et de tous les autres acteurs de la société civile, et plus globalement des citoyens. Cela nécessite un dialogue structuré avec l'ensemble des acteurs concernés, et de nouvelles approches de l'implication de la société civile dans le mécanisme permanent de réactualisation des efforts pouvant découler de l'accord de Paris. À cet égard, les conseils sociaux, économiques et culturels doivent pleinement jouer leur rôle. »*

De COP en COP, il faut s'assurer que les engagements soient définis, tenus, réalisables. La COP de Paris doit atteindre ses objectifs, même si la question du climat est difficile. À cet égard, il faut garder en mémoire le mot de Jean Monnet à propos de l'Europe, dont la construction a été très difficile: *« Je ne suis pas pessimiste. Je ne suis pas optimiste non plus. Je suis tout simplement déterminé. »* Prendre ainsi à bras-le-corps les défis contemporains et futurs, c'est la mission de fond du CESER Île-de-France, et de la société civile en général, qui doit être très déterminée face au changement climatique.»

Jennifer Leblond

Introduction

ARENE ÎLE-DE-FRANCE – COP21 EU FORUM – 2 DÉCEMBRE 2015

Jennifer Leblond, consultante Ouishare, Community Manager POC21 : « Quand on porte une idée qui porte sur un objet révolutionnaire, il est difficile de créer une start-up. Il faut beaucoup de temps, d'énergie et d'argent. C'est pourquoi les bonnes idées restent souvent dans les placards. Mais au lieu de passer par ce process long et fastidieux, il est possible de partager l'idée, en agglomérant les talents de tous pour créer un produit meilleur, en investissant moins de moyens.

Cette vision qui peut sembler utopique, POC21, accélérateur de projets pour la transition écologique, l'a réalisée. Ce projet est né de la rencontre de Ouishare, collectif international dédié à l'économie collaborative et d'Open State, collectif allemand qui expérimente des laboratoires de modes de vie durables. POC21 a réuni cent personnes autour de douze projets répondant à cinq critères :

- Être favorable au climat ;
- Être porteurs de logiques hardware, donc créer des objets concrets ;
- Être au stade du prototype ;
- Être réalisés en open source, en licence libre ;
- Pouvoir concrètement être travaillés et accélérés pendant cinq semaines dans le cadre de POC21.

L'un de ces projets est celui de Jason Selvarajan, qui vient de Finlande : il s'agit de Showerloop, une douche infinie qui récupère les eaux et les filtre en temps réel avant de les réinjecter dans le pommeau, ce qui permet de prendre des douches avec un coût environnemental très faible. L'économie potentielle est de 33 000 litres d'eau par an et par personne, soit 92 % d'économie. Mauricio Cordova est né au Pérou et a créé Faircap, filtre antibactérien imprimable en 3D pour un coût d'un euro et adaptable sur toutes les bouteilles pour rendre potable l'eau, alors que quatre milliards de personnes souffrent de maladies liées au manque d'accès à l'eau potable. Autre exemple : Bicitractor, projet porté par des enfants d'agriculteurs : ce tracteur à pédales qui fonctionne à la force humaine est parfait pour les petites exploitations, car sa réalisation est très peu coûteuse : il pourrait concerner 8 000 fermes en France.

Le concept «Biceps Cultivatus» peut être utilisé dans la cuisine. Il associe des modules qui remplacent les appareils classiques, pour créer un cycle fermé allant du moment où l'on conserve les aliments jusqu'au moment où on jette les détritiques, en passant par celui où on les consomme, en tirant parti des possibilités de produire dans la cuisine. Le concept a montré qu'il était possible de se passer du réfrigérateur – ce d'autant plus que l'on utilise des produits de saison. Un réceptacle récupère les déchets organiques et crée du compost qui produit un jus qui est ensuite déposé dans des plantations où poussent des plantes aromatiques. Le

projet pourra être découvert les 5 et 6 décembre à Montreuil, dans le cadre du Village des alternatives, puis du 7 au 11 décembre dans la zone d'Action Climat, au 104 rue d'Aubervilliers, à Paris. Ce projet montre qu'il est possible de faire mieux en consommant moins d'énergie et en étant plus efficace dans l'utilisation des mouvements : le batteur de la cuisine est ainsi actionné par une pédale, et se passe d'électricité.

Pour soutenir et développer ces douze projets, une centaine de personnes se sont réunies pendant cinq semaines – geeks, ingénieurs, designers, architectes, bricoleurs, communicants, marqueteurs... venus du monde entier. En tout, 237 personnes sont passées dans le campement d'innovation : les cinquante porteurs de projets, mais aussi des volontaires – les angels, qui se sont chargés de la logistique –, et des supporters porteurs de compétences techniques qui se sont impliqués pendant quelques semaines au sein des équipes-projets. Des mentors sont venus ponctuellement apporter leur expertise, et l'équipe POC21 était présente à chaque instant pour organiser le travail collaboratif. L'expérience a été soutenue par des partenaires publics et privés.

L'équipe a pu être accueillie dans le château du XVI^e siècle de Millemont, dans les Yvelines. Le lieu n'était plus habité depuis des dizaines d'années et ne pouvait accueillir au départ que quinze couchages. Une semaine avant le lancement du projet, une quarantaine de personnes a créé de toutes pièces un camp d'innovation capable d'accueillir cent personnes pour dormir, manger et travailler. Pour cela, les écuries ont été transformées en fablab équipé des outils les plus modernes, afin de construire les tables, les chaises, les bureaux, les douches, les toilettes sèches, etc. Pour s'inscrire dans la démarche zéro déchets, POC21 s'est rapproché des agriculteurs locaux pour cuisiner à partir des produits locaux et de saison. Tous les produits utilisés – jusqu'au dentifrice – étaient biologiques. Une unité compostage a été créée, ainsi qu'un système complet de tri, de recyclage et de réutilisation des déchets.

A l'issue des cinq semaines de travail, une exposition publique a été organisée les 20 et 21 septembre 2015, à laquelle plus de 1 500 personnes ont participé et ont pu découvrir les douze projets accélérés par POC21. Les visiteurs ont été enthousiasmés et ont demandé comment se procurer les objets. Ainsi, plus de cinquante agriculteurs sont déjà intéressés par le Bicitractor, dont les plans sont disponibles en open source. Un cycle de formation est en cours de développement pour transmettre aux agriculteurs les méthodes d'auto-construction et de réparation de cet équipement. Jason Selvarajan est quant à lui en pourparlers avec une grande entreprise de bricolage qui souhaite distribuer la douche... globalement, 90 % des utilisateurs intéressés souhaitent acheter les

objets prêts à l'emploi, 9 % en kit, et 1 % téléchargera le fichier pour s'approprier les dispositifs et les adapter à leur besoins.

POC21 est avant tout une aventure humaine qui réunit aujourd'hui environ 500 personnes afin de soutenir les projets qui ont été accélérés par la communauté. Sa démarche est entièrement pensée en open source afin de pouvoir être reprise partout et par tous. Le projet a fait preuve de la faisabilité d'un nouveau mode de production pour une société post-carbone et zéro déchet. Chacun peut désormais s'en inspirer.

www.poc21.cc



Table ronde

Alex Puissant: «Le CLER a organisé un concours de haïkus sur la transition énergétique, dont je retiens celui-ci: «panneaux kaléidoscopiques, moulins électriques et cerfs-volants, ribambelles d'éoliennes et de moutons, paysages en transition. » Quel est le sens de ce concours ?»

Raphaël Claustre, délégué général du CLER-réseau pour la transition énergétique: « Le CLER a voulu abattre les cloisons et répandre la transition énergétique dans de nouveaux pans de la société, tout en sensibilisant les acteurs de la transition énergétique à l'art et à la poésie. Le CLER a vocation à rassembler les acteurs territoriaux de la transition énergétique et compte en France 250 adhérents qui agissent localement: tout d'abord parce que les énergies renouvelables sont par définition locales, mais aussi parce que les investissements peuvent et doivent être financés dans les territoires eux-mêmes. En dehors des avantages environnementaux, le potentiel économique est considérable: ainsi, la facture énergétique d'un territoire français de 100 000 habitants atteint en moyenne 200 millions d'euros: autant d'argent qui ne peut pas être consacré à la politique de la ville, à la santé et à la culture, etc. L'un des principaux enjeux de la transition énergétique, qui s'appuie sur l'efficacité et la sobriété énergétiques et sur les énergies renouvelables, est aussi de mettre en place une économie circulaire permettant de réinjecter les dépenses d'un territoire au sein de celui-ci, afin de continuer à apporter les services énergétiques tout en évitant les émissions de CO₂ et la production de déchets nucléaires. Les collectivités locales sont aussi les mieux placées pour mettre en œuvre la transition énergétique du point de vue démocratique, car elles sont suffisamment proches pour accompagner les mouvements citoyens afin d'obtenir les indispensables changements d'échelle. »

Andrew Cooper, membre de la commission Environnement du Comité européen des Régions, district de Kirklees: « Pour le moment, les scientifiques considèrent que les engagements des États dans le cadre de la COP21 ne sont pas assez ambitieux pour contenir le réchauffement climatique à 2°C. De plus, au Royaume-Uni comme dans d'autres pays, le gouvernement ne s'est pas demandé comment agir avec les autorités locales pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de la COP21. Un courrier a donc été adressé au premier ministre David Cameron en ce sens, mais celui-ci n'y a pas répondu. Le marché n'est pas la seule réponse face au changement climatique: il faudra nécessairement intervenir au niveau local en mettant en place les partenariats nécessaires avec le gouvernement, puisque seules les collectivités, qui travaillent de façon concrète sur le terrain, peuvent

mettre en œuvre les programmes d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de passer d'un objectif de 2 °C à 1,5 °C. »

Mercè Rius, directrice générale de l'ICAEN, Institut catalan de l'énergie :

« Il est indispensable que les autorités locales soient de plus en plus fortes. La commission européenne a lancé en ce sens [la Convention des Maires](#), et plus de 600 municipalités l'ont déjà rejointe en Catalogne. La plupart ont déjà mis en œuvre des programmes d'énergie soutenable, et l'Institut catalan de l'énergie et de nombreuses autorités locales agissent aussi en tant que coordinatrices de la Convention des Maires, en collaborant activement sur le plan administratif. Il faut à présent travailler de façon à favoriser l'implication des citoyens. »

La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires.

Suite à l'adoption, en 2008, du Paquet Énergie-Climat de l'UE, la commission européenne a apporté son soutien au lancement de ce mouvement «bottom-up», qui est maintenant reconnu par l'ensemble des institutions européennes et de très nombreux autres acteurs.

En signant la Convention des Maires, les autorités locales s'engagent à atteindre (voire à dépasser) l'objectif européen de réduire de 20% les émissions de CO₂. Les signataires de la Convention des Maires s'engagent à soumettre un plan d'action en faveur de l'énergie durable qui détaille comment ils comptent atteindre leurs objectifs, améliorant de ce fait la qualité de vie des citoyens et encourageant le développement économique local. La Convention des Maires compte 6 789 signataires au 1^{er} mars 2016, qui bénéficient du soutien de nombreux coordinateurs, promoteurs et partenaires associés.

Une nouvelle « Convention des Maires » pour le climat et l'énergie a été lancée à Bruxelles le 15 octobre. Elle invite les collectivités territoriales européennes à réduire d'au moins 40% leurs émissions de CO₂ d'ici 2030. Après la COP21, les villes entendent se poser en « territoires de solutions » face au changement climatique.

Plus ambitieux, forcément, et avec un nouveau « focus » sur la nécessité pour les territoires de mener des actions pour s'adapter aux conséquences du changement climatique (la nouvelle convention fusionne la traditionnelle Convention des Maires avec « Mayors Adapt », une initiative plus ou moins similaire mais qui vise plus spécifiquement à réduire la vulnérabilité des territoires au changement climatique). www.conventiondesmaires.eu

Pirita Lindholm, directrice du bureau bruxellois de Climate Alliance: « La Convention des Maires pour le climat est le plus fort exemple des initiatives prises de façon transversale en Europe. L'un des objectifs de la période actuelle est de la transformer en une initiative mondiale. Plusieurs actions en ce sens ont déjà été initiées sur d'autres continents, y compris aux États-Unis, et il faut désormais faire en sorte que les autorités locales unissent leurs efforts en s'inspirant de cette convention. Mettre en place une action cohérente des collectivités locales est l'un des défis actuels les plus déterminants pour réussir la COP21. »

Marc Lipinski: « ces échanges montrent que la situation évolue à tous les niveaux. La COP21 rassemble les États et l'Union européenne, et les collectivités locales s'organisent, mais finalement, ce sont les citoyens qui agiront. Ainsi, le mouvement Alternatiba a débuté en 2013 au Pays basque français: alors que quelques centaines de participants étaient attendus au départ, un rassemblement organisé à Bayonne a réuni 20 000 personnes autour de l'idée que le combat contre le changement climatique ne pouvait plus être retardé, puisque toute année perdue se traduira par des dégâts supplémentaires sur la planète entière. Ce mouvement a pris un tour surprenant, puisqu'un tour de France des initiatives locales a été organisé en lien avec le mouvement des villes et des régions en transition, qui a démarré outre-manche. Ces mouvements doivent se conjuguer pour s'adresser directement aux citoyens, tout en leur montrant que toutes les institutions se mobilisent dans la même direction pour la transition écologique. Mais il faut également former les responsables (associations, entreprises, élus, etc.) à ces enjeux. »

Jennifer Leblond: « POC21 a évidemment été créé en référence à la COP21, pour montrer qu'en parallèle au travail des responsables politiques au niveau mondial, des citoyens engagés pour la planète agissent dès maintenant et sont porteurs d'idées et de projets dans le cadre d'une nouvelle économie collaborative et appropriable par tous. Les efforts des porteurs de POC21 ont réussi à motiver des citoyens, des grandes entreprises, des PME, et des collectivités. Ils ont rassemblé un budget de 870 000 euros. La plus grande difficulté pour réunir cette somme a été de faire comprendre que le retour sur investissement du projet consistait à participer au sauvetage de la planète et non à apporter des bénéfices financiers à court terme. »

Ernest Dione, coordonnateur du programme Sénégalais PNEEB/Typha, ministre de l'Environnement et du Développement durable du Sénégal : « Le typha est une plante qui, il y a cinq ans encore, était considérée comme une plante invasive et nuisible au Sénégal. En début des années 2000, le gouvernement du pays a investi énormément d'argent – plus de dix millions d'euros – pour lutter contre cette plante. *Typha australis* est une herbe haute qui se développe dans toutes les zones humides, et particulièrement dans la vallée et le delta du fleuve Sénégal. Elle couvre actuellement environ un million d'hectares, avec un rythme de croissance de 10 % par an. Le lac de Guiers, qui est le principal réservoir d'eau douce de Dakar, est recouvert à 39 % par cette plante. La navigation sur le fleuve est devenue presque impossible et les ressources halieutiques ont chuté. La plante rend difficiles l'irrigation et l'accès à l'eau potable des populations locales.



Ernest Dione

Les autorités ont constaté que l'argent investi n'avait pas permis de limiter la croissance de la plante, et que, dans le même temps, la fabrication de matériaux de construction utilisait de grandes quantités de végétaux telles que le chanvre. Le gouvernement du Sénégal, le PNUD et le fonds mondial pour l'environnement ont alors mis en place un projet de transfert de technologie pour savoir s'il était possible d'utiliser le typha pour fabriquer des matériaux de construction biosourcés permettant d'améliorer les modes de construction.

Le programme développe actuellement plusieurs matériaux de construction en améliorant des procédés déjà utilisés localement, par exemple pour construire des logements à partir de terre. Les cases traditionnellement construites à partir d'un mélange de terre et de végétaux permettent en effet d'obtenir un bon rafraîchissement intérieur en été

et une bonne isolation en hiver. L'adaptation de ces techniques est très intéressante, car les températures extrêmes peuvent atteindre 45°C à l'ombre au Sénégal: elles peuvent donc permettre de lutter contre le changement climatique en améliorant la façon de construire les bâtiments. »

Alex Puissant: « Le 30 novembre, l'Association mondiale des architectes a défendu lors de sa conférence à la Cité de l'architecture l'intérêt de la construction en terre en Europe afin de contribuer à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre du secteur. »

Marc Lipinski: « Le retour actuel aux techniques traditionnelles associées à des technologies contemporaines est extrêmement positif. Des filières biosourcées se développent dans nos territoires: l'ARENE Île-de-France a ainsi signé récemment une [charte en faveur de l'utilisation du bois dans le cadre des techniques du bâtiment](#). Il est possible de construire de grands immeubles en structure bois. Ce matériau renouvelable capte le CO₂ pendant la croissance des arbres et les forêts peuvent être gérées correctement du point de vue écologique.

Ces techniques, qui allient savoir traditionnel et technologies de pointe, sont très prometteuses. La production du ciment dégage des quantités énormes de gaz à effet de serre et requiert l'extraction du sable, qui est peu renouvelable. C'est pourquoi l'ARENE Île-de-France soutient les matériaux biosourcés pour la construction, ainsi que la rénovation performante des bâtiments du parc existant: les enjeux sont considérables du point de vue de la limitation des gaz à effet de serre et de l'emploi. »

La Charte « Bois construction publique exemplaire »

L'objectif de la charte, dans la mise au point de laquelle l'ARENE s'est investie, est d'inciter et d'engager les maîtres d'ouvrages publics (collectivités, bailleurs sociaux,...) à augmenter la part du bois dans leurs projets de constructions et de rénovations en Île-de-France, en valorisant si possible le bois et les entreprises locales.

Cette charte explicite le contexte francilien en termes de bois, de construction, à l'échelle nationale et régionale. Elle comporte également, un engagement des maîtres d'ouvrages publics et des bailleurs sociaux en termes d'intégration d'un volume de bois dans la réalisation d'une construction et d'une rénovation, un plan d'action (exemplarité de la maîtrise d'ouvrage publique, communication / promotion / retours d'expériences, formation...) et une boîte à outils contenant des fiches argumentaires, techniques, informatives et pratiques afin d'aider à la réalisation des engagements.

Si vous êtes une collectivité francilienne ou un bailleur social intéressé par ce projet, vous pouvez prendre contact à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) d'Île-de-France.

www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr

Andrew Cooper: « Au Royaume-Uni, les autorités locales doivent respecter les réglementations nationales sur la construction et leur marge de manœuvre est assez restreinte. Elles peuvent néanmoins prendre des initiatives, notamment sur les domaines fonciers et immobiliers, qui sont souvent importants. Les bâtiments passifs doivent devenir la norme standard. Un groupe de travail a été mis en place pour développer cette politique, ce d'autant plus qu'elle est aussi très avantageuse du point de vue économique pour les entreprises des territoires. Ces démarches permettent de montrer au gouvernement qu'il est possible d'aller au-delà des standards nationaux et de mener localement des politiques qui respectent l'environnement, de sorte que le niveau local mène le jeu. J'espère que le gouvernement suivra à terme cette logique. »

Mercè Rius: « En Catalogne, les communes agissent, notamment pour la rénovation des bâtiments. Au niveau régional, il existe également une stratégie pour améliorer les bâtiments, et les administrations peuvent recevoir une aide afin de réduire la consommation énergétique de leurs immeubles de 25 %. Cependant, au niveau national, le gouvernement n'a pas transposé la directive européenne sur l'efficacité énergétique, et il n'existe pas de définition réglementaire des immeubles Zéro énergie. »



L'absence de politique gouvernementale claire pose de réels problèmes.»

Andrew Cooper: « Le fait que le standard Passive House soit international a été très utile au Royaume-Uni : les gouvernements nationaux ne peuvent pas le modifier et il comporte des éléments très solides pour aller de l'avant : c'est pour cela que nous l'utilisons. »

Raphaël Claustre: « Le défi est à présent de passer à une très large échelle. De nombreuses expériences de terrain sont de réels succès et les projets de territoires à énergie positive se multiplient en France et en Europe – par exemple en Allemagne, en Autriche, en Pologne et en Ecosse – en s'appuyant sur les piliers de la sobriété, de l'efficacité et du 100 % énergies renouvelables. Ces efforts restent cependant insuffisants, puisqu'il faudrait les généraliser en Europe et dans le monde entier le plus rapidement possible.

Pour cela, il faut s'appuyer sur les expériences réussies, mais aussi mettre en œuvre des planifications de plus en plus locales et transférer les compétences énergétiques, afin que les collectivités prennent réellement le pouvoir en la matière. Il est aussi indispensable que les collectivités organisent leurs réseaux pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Trop souvent, les réseaux des élus de collectivité n'arrivent pas encore à faire entendre leur voix, car ils sont mal organisés.

Par ailleurs, les nouvelles règles européennes en matière d'aide énergétique rendront le portage des projets citoyens et des collectivités très difficiles, car il faudra bientôt émettre systématiquement des appels d'offres. Cette situation est très regrettable. Il faut donc plus que jamais que les territoires s'organisent pour défendre leurs droits et leurs compétences aux niveaux national et européen, le cas échéant en faisant appel au contentieux. Il n'est pas admissible que les directives euro-

péennes soient de grande qualité, mais que le cadre d'application soit toujours mauvais. Aujourd'hui, les réglementations de l'Espagne et du Royaume-Uni sur les bâtiments passifs ne sont pas compatibles avec le droit européen. De la même façon, la loi de transition énergétique que vient d'adopter la France définit de très bons objectifs, mais n'apporte pas les moyens suffisants pour les atteindre. »

Territoires à énergie positive

Un territoire à énergie positive est un territoire de l'excellence environnementale qui définit un programme d'actions. Il se fixe des objectifs dans les domaines suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- La diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- Une gestion plus durable des déchets ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- La préservation de la biodiversité ;
- L'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

Le Ministère de l'énergie a présenté les lauréats de son appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lors d'une conférence de presse tenue le 9 février 2015. 212 territoires ont été récompensés lundi 9 février par Ségolène Royal pour leur engagement dans un programme d'actions. Ils répondaient à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte, qui a rencontré un vif succès : 528 collectivités locales ont exprimé leur souhait de s'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte ».

Tous les membres du réseau TEPOS (Territoire à Énergie Positive) qui avaient soumis un dossier de candidature font partie des lauréats, de même que toutes les collectivités engagées dans un programme régional TEPOS préexistant (Aquitaine, Bourgogne, Rhône-Alpes).
www.developpement-durable.gouv.fr et www.tepos.fr

Marc Lipinski: « En matière de contentieux, il existe désormais un précédent très intéressant. Aux Pays-Bas, plusieurs organisations citoyennes ont porté plainte contre l'État, qui n'agissait pas suffisamment pour défendre les citoyens face au changement climatique. L'État a été condamné par la justice néerlandaise à ce titre. »

Mercè Rius: « Il faut aussi agir en faveur de la simplification, car les règles nationales et internationales se multiplient et se superposent. »

Alex Puissant: « Quel serait le bon terme pour « sobriété énergétique » dans la

langue anglaise ? Ce concept porté par la langue française n'incarne-t-il pas avant tout le retour au bon sens ? »

Andrew Cooper : « Le bon sens reste trop rare, et le mot *frugal* est de plus en plus utilisé, mais souvent d'une mauvaise façon. Le gouvernement affirme qu'il s'agit à présent d'investir dans l'environnement et les énergies renouvelables : Mais au-delà des discours de bonnes intentions, le financement des énergies renouvelables s'est énormément réduit depuis les dernières élections nationales. Le contexte budgétaire oblige à la frugalité – *frugality* en anglais –, et c'est pourquoi nous avons à présent besoin de plus d'imagination et de détermination au niveau local. »

Pirita Lindholm : « Les contraintes budgétaires actuelles sont un réel défi pour la mise en œuvre des plans énergétiques locaux, mais d'une certaine façon, la frugalité est une opportunité. Les budgets locaux sont de plus en plus serrés, ce qui oblige à établir des priorités et à trouver des financements, notamment pour mettre en œuvre les plans locaux d'efficacité énergétique : le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a d'ailleurs souligné que le financement de l'efficacité énergétique est un énorme défi au niveau mondial. Le projet CITYinvest a pour objectif d'analyser un certain nombre d'expériences menées en Europe, afin de savoir pourquoi les bonnes pratiques ne sont pas reprises partout, et comment les bonnes formules de financement adéquates pourraient être appliquées dans différents contextes, en l'occurrence pour des villes de tailles et de types différents. La baisse globale des financements est une occasion de réfléchir à de nouvelles stratégies permettant de développer des modes de financement plus intelligents, en amenant les autorités locales à aborder la question de façon différente. »

Marc Lipinski : « La baisse des moyens financiers des autorités locales est aussi une opportunité, alors que l'on constate une volonté croissante de groupes de citoyens qui souhaitent s'emparer de projets dans le domaine de l'énergie. Comme d'autres, l'association Énergie Partagée aide les collectifs de citoyens à se saisir, par exemple, de projets de production d'énergies renouvelables. Malgré la montée des inégalités sociales, le montant de l'épargne des particuliers est très élevé, et nombre de citoyens souhaitent investir dans des projets d'intérêt général. Dans ce contexte, [*le crowdfunding*](#), notamment, peut permettre de financer des projets importants, et il revient aux agences telles que l'ARENE Île-de-France et aux collectivités locales de faciliter ces démarches, afin que

les citoyens puissent mettre en œuvre des projets d'intérêt général. Ces logiques peuvent et doivent être déléguées au plus près du territoire, donc du citoyen. »

Les projets d'ENR participatifs et citoyens

Les projets d'énergie renouvelable dits citoyens et participatifs relèvent d'une recherche d'appropriation par des acteurs locaux et des citoyens, directement et sans intermédiation, des moyens de production d'énergie renouvelable, pour des raisons à la fois environnementales, économiques et sociétales. Ils associent les outils de la finance participative à des principes de gouvernance démocratique et localisée.

Soutenir un projet participatif et citoyens, c'est assumer une forme de responsabilité citoyenne. C'est se donner les moyens de repenser notre façon de consommer l'énergie et de la produire. C'est aussi une façon de se réapproprier les questions énergétiques d'un point de vue de la gouvernance et du financier. Avec de tels projets, le modèle économique classique des gros projets, dont les montages financiers sont construits grâce à la participation de fonds de pension et dont les bénéfices repartent sans irriguer les territoires, peut évoluer.

Un projet participatif permet de maintenir et de créer des emplois locaux. Elles permettent également d'encourager le tissu économique local en offrant du travail aux acteurs économiques locaux (artisans, installateurs...). Un projet participatif et citoyen constitue donc à la fois une action porteuse de sens et une démarche économique rentable.

L'ARENE travaille sur les conditions d'émergence de ce type de projet en région Île-de-France où seul le projet de la centrale photovoltaïque de la Biocoop du Mantois fait figure d'exception et de pionnier. Initiée par les gérants du magasin du Mantois, cette initiative a permis l'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques de 420 m² sur la toiture du nouveau bâtiment du magasin Biocoop.

Si vous êtes une collectivité francilienne ou un acteur local intéressé par ces sujets, n'hésitez pas à prendre contact avec l'ARENE.

www.arenidf.org

Andrew Cooper: « Les collectivités et les conseils locaux se sont confrontés à de réelles difficultés. Les importants investissements nécessités par le photovoltaïque, par exemple, peuvent potentiellement diminuer les montants alloués à la politique sociale, à la santé ou au traitement des déchets. Pour pouvoir mettre en œuvre un projet photovoltaïque d'un montant de 9,3 millions de livres sterling, nous avons donc dû inventer des modes de financement innovants. »

Ernest Dione: « La priorité parfois accordée au développement du photovoltaïque ou à l'éolien n'est en rien évidente. Au Sénégal, certains entrepreneurs dans le photovoltaïque ont développé des projets qui n'ont pas vécu plus de deux ans, après des faillites causées par l'arrivée de producteurs qui ont utilisé des panneaux moins coûteux. Les expériences développées par des citoyens au Sénégal montrent que les investissements de départ sont très élevés alors que les matériels doivent souvent être renouvelés après cinq ou six ans.

L'essentiel, pour l'heure, est de sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage énergétique. Il faut ensuite agir sur les modalités de construction, en sollicitant les architectes et les ingénieurs, et en repensant les matériaux utilisés pour favoriser les matériaux biosourcés. Il faut, en troisième lieu, inciter à l'achat d'équipements sobres en énergie, qu'il s'agisse de climatisation, de ventilation ou d'éclairage, et favoriser la ventilation et l'éclairage naturels. Le recours aux énergies renouvelables ne doit être envisagé qu'ensuite, de façon complémentaire. C'est pourquoi le projet typha est couplé à un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le bâtiment porté par le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Le Sénégal entend à



Pirita Lindholm

terme adopter une réglementation thermique, ce qui est indispensable.»

Raphaël Claustre: « L'investissement dans les énergies renouvelables peut être difficile pour les collectivités qui disposent de peu de capital. Mais les collectivités doivent se placer dans une logique d'investissement productif, pour pouvoir combiner les sources d'énergies renouvelables disponibles localement.

La capacité d'investissement nécessaire n'est souvent pas très importante, car la collectivité peut dégager des revenus à travers la fiscalité locale : ainsi, en France, une éolienne peut rapporter 15 000 euros par an à la collectivité. Il est donc intéressant pour les collectivités de favoriser ces projets, par exemple en impliquant un bureau d'études ou un développeur pour réfléchir à la solution qui sera la plus favorable au territoire. Il est aussi possible que la collectivité investisse elle-même directement ou par le biais de sociétés d'économie mixte. Les collectivités peuvent donc maîtriser la gouvernance sans forcément se ruiner. »

Pirita Lindholm : « Dans de nombreux cas, l'expérience montre qu'il peut être plus facile en Europe d'investir dans les énergies renouvelables que dans l'efficacité énergétique : dans ce dernier cas, il reste difficile de mettre en place des règles de comptabilité adaptées et unifiées, car les investissements débouchent sur des économies et non sur des revenus monétaires. »

Andrew Cooper : « La culture des autorités locales est un autre défi. Il n'est pas toujours habituel, pour elles, de s'impliquer dans des projets d'énergies renouvelables : il faut pour cela qu'elles fassent preuve d'un très fort intérêt pour le développement durable. L'évolution rapide des politiques locales implique en pratique des évolutions importantes – ce qui rend souvent les directeurs financiers très nerveux. L'expérience qui ressort des territoires montre que les services des collectivités ont besoin d'un réel soutien politique pour rendre les changements possible. C'est une réalité qu'il faut affronter avec lucidité. »

Marc Lipinski : « Il est possible de trouver de nouvelles méthodes pour financer la rénovation des bâtiments. Depuis trois ans, l'Île-de-France expérimente le tiers financement : la SEM Énergies POSIT'IF a été créée avec le soutien de la Région Île-de-France, et apporte des capitaux aux copropriétés qui sont très nombreuses dans la région : la SEM se rembourse ensuite sur les économies d'énergies réalisées grâce aux rénovations. Cette démarche comporte le risque que les habitants des immeubles rénovés modifient leurs comportements après la rénovation, et souhaitent obtenir une température plus élevée. Mais les porteurs de la SEM espèrent que ces expérimentations permettront de définir les meilleures pratiques à partager et à diffuser par la suite.

La montée en compétences des acteurs sur la rénovation énergétique des copropriétés

Dans le cadre du programme « Énergie Intelligente pour l'Europe », l'ARENE Île-de-France aux côtés d'Énergies POSIT'IF organise depuis 2014 des sessions de formations, conférences, forums et événements pour la montée en compétences des acteurs sur la rénovation énergétique des copropriétés. Ces événements sont accessibles gratuitement à tous les acteurs impliqués dans la rénovation énergétique des bâtiments d'habitat collectif: membres de conseil syndical, syndics, structures accompagnatrices (points rénovation info service, association de copropriétaires, etc.), professionnels du bâtiment, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, etc., grâce au soutien financier de la Commission européenne. Cette dernière encourage les initiatives européennes exemplaires pour faire avancer le développement durable.

Le fonctionnement de la copropriété, les aspects réglementaires, les étapes et les acteurs d'un projet de rénovation énergétique en copropriété, les aspects techniques (contrats, technologies, conception technique des travaux, etc.), les solutions de financement mobilisables (subventions, prêts, etc.), la mobilisation et l'accompagnement des copropriétaires dans la démarche ainsi que la gestion de projets sont autant d'aspects abordés avec les différentes cibles: plus de 600 personnes ont déjà bénéficié de ce programme.

www.arenidf.org et energiespositif.fr



Échanges

avec la salle

Thomas Hemmerdinger, ARENE Île-de-France: « Comment donner aux collectivités le droit à l'expérimentation ? L'expérience montre que ce sont des collectivités pionnières qui se sont mobilisées sur des questions environnementales ou sociales qui ont souvent mis en œuvre des nouvelles formes de financement telles que celles proposées par la régie agricole municipale biologique de Mouans-Sartoux ou par la SEM Énergies POSIT'IF. Face aux contraintes financières et aux limitations des compétences, le droit à l'expérimentation est une opportunité et peut déboucher dans un deuxième temps sur des dispositions nationales telles que le plan Ecophyto 2018. »

Mercè Rius: « À Barcelone, malgré les tentatives de la municipalité, les expériences s'appuyant sur l'engagement des citoyens sont rares. Malgré les difficultés financières locales et régionales, il a été possible de s'appuyer sur les contrats de performance énergétique et les ESCO (sociétés de service énergétique) pour financer des projets locaux d'efficacité énergétique. La législation nationale actuelle n'empêche pas de mener des projets d'énergies renouvelables, mais ne les favorise pas : ces projets sont donc peu nombreux. Le principal problème est l'insuffisance des capacités financières des petites communes. Face à ce problème, l'assistance technique apportée par l'agence au niveau régional (et celle qui peut être apportée au niveau de la province) s'est souvent avérée déterminante et a débouché sur de nombreuses réalisations. »

Marc Lipinski: « Certaines collectivités locales – même les régions, dont les compétences sont limitées en France – ont en effet plus de pouvoir d'agir que les petites communes. La question est particulièrement aiguë en France, où le nombre de communes est égal à celui des communes de tous les autres pays d'Europe, et où la plupart ne disposent pas des moyens nécessaires pour prendre des initiatives. »

Pirita Lindholm: « L'échelle régionale est souvent plus pertinente, mais il faut agir aux différents niveaux de territoire. Certaines petites communes rurales ont mis en place des programmes locaux d'autonomie énergétique très efficaces à l'attention de leurs agriculteurs. Il est parfois plus facile de prendre des initiatives dans les petites villes, lorsque les élus sont moteurs. En Belgique, par exemple à Gand, les expériences qui impliquent les citoyens sont nombreuses, ce qui montre qu'il ne faut pas avoir peur : il existe de nombreux exemples dans le domaine de l'énergie, mais aussi des transports. Certaines collectivités proposent des conseils qui permettent aux familles de réduire leurs factures d'énergie, en faisant appel à des personnes qui sortent ainsi du chômage. Toutes

les villes, quelle que soit leur taille, peuvent prendre des initiatives. »

Raphaël Claustre: « Nous sommes tous très favorables au droit à l'expérimentation, mais il faut être précis du point de vue juridique. La loi permet aux collectivités de faire tout ce qui ne leur est pas interdit, et le champ des exceptions à ce principe doit être défini précisément : le droit à l'expérimentation permet par définition de déroger au droit commun, mais dans un certain cadre. Ainsi, la SEM Énergies POSIT'IF a obtenu après de longues discussions une dérogation au monopole bancaire pour mettre en œuvre le tiers-financement, mais il n'est pas possible au législateur de donner carte blanche aux collectivités.

En revanche, celles-ci doivent se regrouper pour expérimenter, car elles sont plus agiles que d'autres acteurs – notamment l'État. Ce regroupement est d'autant plus nécessaire que des milliers de petites communes en France ne disposent d'aucun service technique, ce qui plaide de façon urgente pour leur regroupement. Celui-ci est impératif pour que les élus jouent réellement leur rôle et pour que les collectivités mettent réellement en œuvre les compétences que la loi leur attribue. Le président du CLER est maire d'une petite commune de 2 000 habitants et a essayé de mettre en place un territoire à énergie positive, mais il est enseignant à plein temps, et doit gérer lui-même la chaufferie bois de la municipalité, et conduire le chasse-neige lorsqu'il le faut ! »

Andrew Cooper: « Le droit à expérimenter implique le droit de se tromper, donc de prendre des risques. Il suppose que les collectivités locales disposent de marges de manœuvre et que leurs élus soient prêts, du point de vue politique, à assumer les éventuelles erreurs. Par ailleurs, au Royaume-Uni, certaines collectivités ont accès à des financements auxquels les conseils municipaux ne peuvent pas prétendre, ce qui oblige à créer des partenariats entre conseils municipaux, agences de l'énergie et collectivités. Ceci d'autant plus qu'au-delà de l'argent, il faut aussi pouvoir disposer des compétences nécessaires, donc conjuguer les moyens disponibles.

Les projets sont menés à différentes échelles. Certains à l'échelle de quartiers qui regroupent quelques milliers d'habitants, d'autre à celui d'un district. Il a fallu plusieurs années pour convaincre le conseil de district de Kirklees d'investir 9,3 millions de livres sterling (12 millions d'euros) dans l'installation de panneaux solaires pour les 27 000 logements sociaux du territoire : cela permet aux habitants à bas revenus d'économiser jusqu'à deux semaines de loyer par an, ce qui est significatif. Les travaux ont été conçus par les services locaux, qui ont été formés avec l'aide d'une entreprise qui installe des panneaux. »

Ernest Dione : « La première priorité, en Afrique, est d'éviter de reproduire le modèle de l'Europe, qui a conduit à la situation actuelle, et de prendre nos responsabilités dès aujourd'hui. Chaque pays, chaque territoire doit se développer de la meilleure façon possible en évitant les erreurs déjà commises. Comme d'autres États à travers leurs contributions volontaires proposées dans le cadre de la COP21, le Sénégal a fait montre de sa volonté pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. Le Sénégal connaît des problèmes énergétiques et doit les traiter, pour que les 13 millions de Sénégalais accèdent à l'énergie. Les pays européens ont peut-être déjà trop d'énergie. Il faut économiser le plus possible d'énergie pour l'apporter au plus grand nombre possible de Sénégalais. »

Andrew Cooper : « Il existe plusieurs scénarios pour sauver la planète, mais il faut se mettre dans une perspective stimulante. Il faut proposer un monde dans lequel chacun puisse contrôler l'énergie en devenant responsable. La prise de pouvoir sur l'énergie doit déboucher sur la démocratie : chaque citoyen doit pouvoir contrôler l'énergie au niveau personnel, au niveau de l'immeuble, au niveau de la collectivité, sans passer par des entreprises. Les actions à engager doivent permettre à chacun de se sentir en sécurité et de maîtriser sa vie et son environnement. Il ne s'agit pas de perdre quoi que ce soit : la transition énergétique a pour but de créer un monde meilleur. »

Julije Domac : « L'espoir est là. Dans le nord-ouest de la Croatie, notre agence travaille pour mettre en place des solutions simples et réalistes. En quelques années, nous avons réussi à faire évoluer l'état d'esprit des responsables politiques locaux, qui, par exemple, abordent à présent la construction des bâtiments publics en prenant en compte toutes les mesures d'écoconstruction. Mais les problèmes ne peuvent pas être réglés uniquement par la réglementation. Celle-ci est indispensable, mais il faut aussi y croire et agir, pour montrer et démontrer que la transition énergétique est possible et qu'elle avance à travers des réalisations pratiques. Il en va de même pour les citoyens, qui comprennent ce qui est dans leur intérêt. Notre rôle est de rendre les choses possibles. »

Margot Clifford, consultante en énergie et en affaires européennes : « Comment traiter la question de la précarité énergétique tout en luttant contre le changement climatique ? Comment les personnes modestes peuvent-elles se sentir concernées ? Les collectivités locales et les agences énergétiques peuvent-elles agir en la matière ? »

Andrew Cooper: « La première réponse consiste à créer de nouveaux logements sociaux très efficaces du point de vue énergétique pour les personnes dont les revenus sont faibles, ce qui permet de réduire considérablement les factures énergétiques. Il faut pour cela appliquer le standard *Passive House*. De façon générale, il faut trouver des solutions pour que les habitants bénéficient des économies liées aux travaux d'isolation et d'efficacité énergétique sous la forme de baisses de charges. Notre territoire a mis en œuvre un programme massif d'isolation portant sur 60 000 logements, ce qui a permis d'aider de nombreux ménages modestes. Agir à la fois contre le changement climatique et en faveur du progrès social est vital. Les personnes aux revenus les plus faibles doivent être embarquées dans la transition énergétique et y ont, les premières, intérêt: ce n'est qu'ainsi que nous pourrons construire un monde meilleur. »

Marc Lipinski: « Alors que la situation économique de très nombreuses personnes est difficile, la question de la précarité énergétique est primordiale. En Île-de-France, l'ARENE a créé un réseau centré sur la précarité énergétique, où se rencontrent mensuellement tous les acteurs concernés, et un réseau d'observation est en développement pour connaître les niveaux de consommation énergétique au plus près du terrain – dans certains cas jusqu'au niveau du logement individuel. Les collectivités peuvent ensuite récupérer ces données pour développer des actions sociales à l'attention des personnes en précarité énergétique. Il est indispensable de faire le lien entre les questions sociales et environnementales. »



Marc Lipinski

Raphaël Claustre: « Il faut bien garder à l'esprit la distinction entre pauvreté et précarité énergétique. Dans les logements français construits avant 1975, qui sont classés F et G au sens du DPE (Diagnostic de performance énergétique), la moitié de la population française se trouve contrainte à dépenser plus de 10 % de son revenu pour les dépenses énergétiques dans le logement (ce qui correspond à la définition de la précarité énergétique au Royaume-Uni). Dans un logement où la consommation est de 80 KWh/m².an, seuls 8 % de la population se trouve en précarité énergétique. La précarité énergétique est un problème de pauvreté lorsque l'on vit dans un logement de bonne qualité, et un problème de masse lorsque l'on vit dans une épave énergétique. La question de la sobriété ne se pose pas pour les ménages les plus pauvres, qui se privent déjà : pour ces ménages, la principale solution consistera à apporter des subventions pour régler les factures, alors que les aides doivent porter sur la rénovation pour les ménages des classes moyennes. Il ne faut pas négliger le fait que ces aides permettent de réaliser des économies de frais de santé et de préserver l'état des bâtiments. »

Mbacké Niang, architecte, chercheur et enseignant: « Le droit à l'expérimentation et à l'apprentissage ne doit pas être un droit à l'improvisation. Il est indispensable d'articuler le travail de recherche, les innovations qu'apportent les entreprises et l'amélioration de la législation par l'État pour associer normalisation et gouvernance de façon efficace. Dans de nombreux pays tels que le Sénégal, la réglementation est abondante, mais la normalisation n'avance pas, alors qu'elle est indispensable pour massifier l'action. C'est uniquement en jouant sur la complémentarité des dispositifs que l'on peut améliorer les conditions de vie et lutter contre le changement climatique. »

Jennifer Leblond: « En parallèle de l'action publique, la démarche d'open source dans laquelle s'inscrit POC21 est aussi valable pour les collectivités. Si celles-ci partagent ce qu'elles font à travers des formats adaptés tels que celui de la licence libre, elles pourront favoriser les apprentissages réciproques entre pairs, y compris entre les pays du Nord et du Sud. Les collectivités pourraient aussi mettre en œuvre ces logiques pour mieux lutter contre le changement climatique. »

Lydia Nicollet, association *There is an alternative*: « Quelle est la meilleure démarche pour aller rencontrer ma commune et l'inciter à s'engager dans la transition énergétique de façon intelligente ? »

Pirita Lindholm: « La COP21 a d'ores et déjà créé un fort engouement médiatique autour de la transition énergétique, ce qui permet de sensibiliser les décideurs. Quels que soient ses résultats, ce seront les autorités locales qui continueront à agir au quotidien.

De nombreux maires, représentants de collectivités et députés seront présents plusieurs jours lors de la COP21, et deviendront des ambassadeurs de la COP dans leurs territoires: tout en étant porteurs du cadre global qui y sera défini, ils pourront s'engager sur le terrain afin d'accélérer le mouvement. »

Mercè Rius: « La Convention des Maires est très importante, parce qu'elle a rassemblé de nombreux élus engagés. Aujourd'hui, les provinces et les régions travaillent ensemble pour mettre en place les coopérations qui sont indispensables pour que les administrations et les élus puissent avancer. Le pas suivant consistera à travailler pour obtenir la participation des citoyens. »

Alex Puissant: « Pour terminer, Raphaël Claustre acceptera-t-il de lire un autre haïku ? »

Raphaël Claustre: « Ce poème est de Paul Neau, qui est à la fois passionné par les questions d'énergie et de haïku: « *Croissance sans conscience. Court terme et maison qui brûle. Valse à contretemps.* »

Alex Puissant





Conclusion

et perspectives

Michaël Geissler, secrétaire général de la FEDARENE : « Comme cela a été souligné, il importe tout d'abord de choisir les bons représentants politiques pour accélérer la transition énergétique. Il faut ensuite collaborer avec les agences régionales membres de la FEDARENE. Tous les participants ici présents sont conscients qu'il faut agir. Aujourd'hui, les politiques climatiques concernent de très nombreuses personnes dans le monde, et c'est pourquoi les agences de l'énergie doivent motiver les acteurs en leur communiquant les bonnes informations et en trouvant les moyens qui permettent de mettre en œuvre les projets. Il faut pour cela définir partout des partenariats dont la forme s'adapte aux contextes locaux. Finalement, l'expérience montre que la bonne approche est celle qui va du bas vers le haut (bottom-up), et que la coopération entre les différents niveaux politiques est dans tous les cas indispensable. Celle-ci existe déjà, mais il faudra définir les bons moyens de former des coalitions entre les réseaux existants pour renforcer les logiques bottom-up. À terme, aucun citoyen, aucun élu, aucun fonctionnaire qui fait face à des acteurs publics ou privés non convaincus par les démarches de transition énergétique ne devra plus se sentir seul : tel est le rôle des agences de la FEDARENE, qui travaillent en ce sens. Toutes ont déjà engagé d'importants efforts pour poursuivre ce but, et ce travail collectif doit plus que jamais être poursuivi. »

Nous nous retrouvons cet après-midi pour échanger nos expériences dans huit ateliers thématiques et ainsi approfondir et partager les pistes de solutions :

- Financement participatif et citoyen des énergies renouvelables
- Outils financiers et d'accompagnement pour la rénovation thermique
- Coopération décentralisée
- Implication des citoyens à l'échelle locale et internationale
- Énergies renouvelables pour le chauffage et le rafraîchissement
- Impulser une dynamique à la mise en œuvre de l'efficacité énergétique au niveau régional
- Innovation technologique pour le développement des territoires et ville intelligente
- Éducation et formation pour la lutte contre le changement climatique.

La séance de la matinée est levée.



ARENE Île-de-France
Cité régionale de l'environnement
90-92 avenue du Général Leclerc
93500 Pantin

www.arenidf.org



@ARENEIDF



youtube.com/user/areneiledefrance



ARENEIDF



www.arenidf.org/rss



linkedin.com/company/arene-Île-de-France



facebook.com/arenidf

